

Conservatoire des Sites Lorrains

7, place A. Schweitzer

57930 FENÉTRANGE

☎ 03.87.03.00.90

☑ 03.87.03.00.97

✉ CSLfene@bplorraine.fr



PLAN DE GESTION

2003 - 2009

REVISION

Site naturel protégé de
La prairie du Killebrick
COMMUNE D'HAVANGE (57)

**Étude et document réalisés avec le soutien financier
de l'Union Européenne, du Conseil Régional de Lorraine
et de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse**

Document établi par Jean-Sébastien PHILIPPE avec les contributions
de Monsieur et Madame PETERNEL (Conservateurs)
et de Pierre WERNAIN (Chargé de Mission Moselle Nord - CSL)

Plan de gestion adopté par la Commission du Conseil Scientifique en 2004

TABLE DES MATIERES

RESUME.....	2
A - APPROCHE DESCRIPTIVE ET ANALYTIQUE DU SITE.....	3
A.1. INFORMATIONS GENERALES.....	3
A.2. ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE	5
A.2.1. Milieu physique	5
A.2.2. Unités écologiques	5
A.2.3. Espèces (faune-flore).....	6
A.2.4. Évolution historique des milieux naturels	6
A.3 EVALUATION DU PLAN DE GESTION PRECEDENT	7
A.4. BIBLIOGRAPHIE CONSULTÉE	7
B - ÉVALUATION DU PATRIMOINE ET DÉFINITION DES OBJECTIFS	8
B.1. ÉVALUATION DE LA VALEUR PATRIMONIALE	8
B.1.1. Évaluation des espèces et des habitats.....	8
B.1.2. Critères qualitatifs.....	9
B.1.3. Place du site protégé dans le réseau d'espaces naturels protégés	10
B.1.4. Synthèse.....	11
B.2. OBJECTIFS DE GESTION A LONG TERME	11
B.3. FACTEURS D'EVOLUTION ET CONTRAINTES.....	11
B.3.1. Tendances spontanées	11
B.3.2. Tendances induites par l'homme	11
B.4. DEFINITION DES OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION	12
C - PLAN DE TRAVAIL	13
C.1. GESTION DES HABITATS ET DES ESPECES : GH.....	13
C.2. ACCUEIL DU PUBLIC : FA	13
C.3. SUIVI ADMINISTRATIF : AD.....	13
C.4. SUIVI SCIENTIFIQUE : SE	13
LISTE DES ANNEXES.....	14

Résumé

Dans une région plutôt connue pour ses richesses minières et sa forte industrialisation, la prairie humide du Killebrick constitue un petit îlot de nature. En continuité avec une forêt, ce site est connu pour son intérêt biologique depuis 1992 où il fut inventorié en Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique par C. & J. Peternel. Depuis 1994, le Conservatoire des Sites Lorrains gère cette prairie humide à travers un contrat de location passé avec la commune d'Havange.

Sur 30 ares s'étend une entité écologique constituée principalement d'une prairie humide à Reine des prés. La limite Nord est définie par une prairie pâturée et un chemin rural longe la limite Sud. Des bosquets de saules ainsi que des arbres isolés ponctuent la prairie, favorisant la diversité biologique. Les espèces remarquables sont essentiellement végétales et présentent un intérêt local. Ainsi, un beau tapis de Benoîte des ruisseaux et 3 espèces d'orchidées (Orchis tacheté des bois, Orchis tacheté, Orchis à larges feuilles) fleurissent le site au printemps. Concernant la faune, les insectes sont communs tout comme l'avifaune. La proximité d'une forêt laisse présager un potentiel naturel intéressant du fait de la continuité des différents milieux naturels.

Découvert par les actuels conservateurs, M et Mme Peternel, cette prairie humide fut entretenue par leurs soins. Au cours de ces dernières années, la gestion plus espacée et un probable assèchement du secteur entraînèrent une modification de la végétation, favorisant le développement de la Reine des prés et l'apparition des premiers saules. Pour éviter une fermeture du milieu et la disparition des espèces remarquables, l'objectif principal du précédent plan de gestion fut de maintenir le milieu ouvert. Entre 1996 et 2003, les travaux de gestion se sont donc traduits par la fauche de la prairie et par des coupes légères des bosquets de saules. Ces pratiques de gestion semblent adaptées dans le sens où toutes les plantes remarquables sont encore présentes en 2003.

Ce nouveau plan de gestion reprend les objectifs de conserver les milieux ouverts et de préserver les espèces végétales remarquables. Pour cela, il est envisagé de maintenir une fauche annuelle de la prairie et de supprimer certains bosquets de saules et de chênes. Cette dernière opération se fera sur les secteurs où la végétation présente un potentiel d'évolution favorable vers la prairie. Ce site étant proche des habitations, il conviendra également de sensibiliser la population locale sur la richesse et la fragilité de cette prairie humide.

Enfin, les bonnes relations avec la commune d'Havange devront permettre de définir un nouveau contrat de location dont la validité arrive à échéance en 2006.

A - APPROCHE DESCRIPTIVE ET ANALYTIQUE DU SITE

A.1. Informations générales

Cf. Annexe N° 1 - Localisation du site et des périmètres ZNIEFF et ENS

Cf. Annexe N° 2 - Cartographie de l'état parcellaire et de l'occupation du sol

Commune : Havange **Département :** Moselle

Etat parcellaire : Lieux dit « Killebrick »

Commune	Section	Parcelle	Surface	Propriétaire	Mode de Protection
Havange	9	2 pp	30 ares	Commune	Contrat de location

Surface protégée

0,3 Hectares

Mode de protection :

La commune de Havange a choisi de confier la gestion de cette prairie humide au Conservatoire des Sites Lorrains au travers d'un contrat de location de 12 ans signé le 18 juillet 1994. Il arrivera à échéance en juillet 2006.

Numéro de site protégé par le C.S.L : 92

Statut réglementaire :

Droit français : Code de l'environnement (2003)

~L.411-1 et s. du Code de l'Environnement (ex Loi sur la protection de la Nature de 1976)

Ce site ne bénéficie pas d'un statut de protection au titre de la Loi sur la Protection de la Nature du 10 juillet 1976, cependant plusieurs espèces présentes possèdent le statut d'espèces protégées.

~L.430-1 et s. du C.E (ex Loi Pêche)

~L.420-1 et s. du C.E (ex Loi Chasse)

~L.210-1 et s. du C.E (ex Loi sur l'Eau)

~Diverses dispositions du **Code de l'Urbanisme** (PLU par exemple) peuvent s'appliquer à titre général.

Directives européennes : Directive Oiseaux 79/409/CEE du Conseil de l'Europe du 02/04/79 et Directive Habitats 92/43/CEE du Conseil du 21/05/92

La Directive Habitats distingue des habitats naturels et des espèces nécessitant la désignation de zones spéciales de conservation.

La Directive Oiseaux distingue des espèces nécessitant la désignation de zones de protection spéciale.

Espèces animales

* Oiseaux

- La plupart des espèces d'oiseaux nicheuses sur le site sont protégées au niveau national par Arrêté Ministériel du 17 avril 1981 fixant la liste des oiseaux protégés sur le territoire national.

* Amphibiens et reptiles

- L'ensemble des reptiles et amphibiens du site sont protégés par l'Arrêté Ministériel du 22 juillet 1993 fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire.

Espèces végétales

- Aucune espèce végétale n'est protégée dans les limites du site protégé.

Inscription à Inventaires :

- Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique, fiche N° 0025 0024 décrite en 1992 par J & C Peternel « Prairie humide et bois de Devant à Havange ».
- Inventaire des Espaces Naturels Sensibles de Moselle : 57-294 « Zone humide et Bois de Havange » (57-294).

Contacts :

Mairie de Havange	Conservateur
M. FERRERO Marc 13, rue Mairie 57650 HAVANGE Tel : 03.82.91.04.05 Fax : 03.82.91.82.60	Joseph PETERNEL 8 rue des Vergers 57 535 Bronvaux Tel : 03.87.51.70.17

Responsable départemental C.S.L.

Pierre WERNAIN
CSL Montenach
1, Place de la Mairie
57680 MONTENACH
Tel : 03.82.83.62.84 Fax : 03.82.83.20.58
Mel : cslmontenach@bplorraine.fr